

# Charte Informatique

Mise à jour au 09/07/2007

## Champ d'application de la charte

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne – en particulier élèves, étudiants, enseignants, personnels administratif ou technique – autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques du Lycée Professionnel Régional Louis Darmanté de Capbreton. Ces derniers comprennent notamment les serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs des salles de cours ou d'informatique, des laboratoires, des services administratifs et du Centre de Documentation et d'Information (CDI).

Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques d'organismes extérieurs au Lycée Professionnel Régional Louis Darmanté, systèmes accessibles par l'intermédiaire des réseaux de l'établissement, par exemple le réseau Internet.

## Conditions d'accès aux réseaux informatiques du Lycée Professionnel Régional Louis Darmanté.

L'utilisation des moyens informatiques du Lycée Professionnel Régional Louis Darmanté a pour objet exclusif de mener des activités de recherche, d'enseignement ou d'administration. Sauf autorisation préalable délivrée par le proviseur, ces moyens ne peuvent être employés en vue d'une utilisation ou de réalisation de projets ne relevant pas des missions du Lycée professionnel Régional Louis Darmanté ou des missions confiées aux utilisateurs.

*Avant toute utilisation du matériel informatique, la personne responsable de sa classe devra faire un état des lieux en rentrant et en sortant de sa salle, en cas de problèmes, il devra prévenir le responsable informatique*

## Respect des règles de déontologie informatique

Chaque utilisateur, qui est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques, s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ;
- d'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau ou au Lycée Professionnel Régional Louis Darmanté, sans leur autorisation ;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre ou de perturber le bon fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.

L'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement pour un usage d'ordre pédagogique. En particulier la connexion à des services de dialogue en direct (IRC, ICQ, Chat,...) n'est pas autorisée sauf avec l'accord et en présence d'un professeur.

L'accès à des sites à caractère pornographique, xénophobe, antisémite, raciste ou diffamatoire est strictement interdit. (Ce type d'accès est normalement bloqué par un serveur Internet de l'établissement).

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

Si dans l'accomplissement de son travail ou de ses missions, l'utilisateur est amené à consulter des fichiers, il est rappelé que la loi « Informatique et libertés » impose, préalablement à leur constitution, que les fichiers comportent un traitement de données nominatives fassent l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'avis auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

### Utilisation des logiciels

L'utilisateur ne peut installer un logiciel qu'après avis du service informatique compétent. L'utilisateur ne devra en aucun cas :

- Installer des logiciels à caractère ludique ;
- Faire une copie d'un logiciel commercial ;
- Installer des jeux dans son dossier d'utilisateur solstice ;
- Contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ;
- Développer des programmes constituant ou s'apparentant à des virus

### Utilisation des moyens informatiques

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il **informe le service informatique de toute anomalie constatée**. L'utilisateur doit s'efforcer de n'occuper que la quantité d'espace disque qui lui est strictement nécessaire et d'utiliser de façon optimale les moyens de compression des fichiers dont il dispose. L'utilisation des ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation. Tout ordinateur propre en salle, un laboratoire ou service, doit être connecté au réseau par l'intermédiaire d'un informaticien du Lycée Professionnel Louis Darmanté. Ce dernier s'assure en particulier que les règles de sécurité sont bien respectées.

### Dégradations du matériel mis à disposition

Toutes dégradations sur le matériel fourni, seront automatiquement calculées et remboursées par les élèves incriminés.

Une demande de paiement sera envoyée aux parents responsables de l'élève.

**L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et règlements en vigueur.**

Signature de l'élève  
Avec mention "Lu et approuvé"

Signature des parents  
Avec mention "Lu et approuvé"